

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 20 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du quatorze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **33**

Suffrages exprimés : **44**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Catherine MIGLIORI, Agnès MILHAUD, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE (départ à 19H03), Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Christian SABATIER, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Céline ARANEGA donne procuration à Madame Véronique HURBIN
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Alain GALLU
Madame Patricia MASSAUDET-SOJKA donne procuration à Jean-Marc CARIAS
Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Didier BESNIER
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur François LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Madame Agnès MILHAUD
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Patrick SCOTTO DI CARLO donne procuration à Monsieur Eric CAROU

Absents :

Madame Véronique CROS, Sylvie MOLINIE, Monsieur Denis GAILLARD.

Secrétaire de séance : Madame Agnès MILHAUD

RESSOURCES-FINANCES-TECHNIQUE

N°2024-018 : ADM-Nomination du Secrétaire de séance

N°2024-019 : ADM-Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 février 2024

- Approuvée à l'unanimité

N°2024-020 : ADM-Indemnités des Elus Intercommunaux-Modification du Tableau récapitulatif des Indemnités de fonction

- Approuvée à l'unanimité

N°2024-021 : RH-Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes

- En prend acte.

N°2024-022 : ADM-FINANCES-Cadences des Amortissements

- Approuvée à l'unanimité

N°2024-023 : SEVAD-Révision du zonage de TEOM

- Approuvée à l'unanimité

N°2024-024 : ADM-FINANCES-Débat d'Orientation Budgétaire

- En prend acte.

Affiché le : 21 mars 2024

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du quatorze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : **33 jusqu'à 19H03**
32 à partir de 19H03

Suffrages exprimés : **44 jusqu'à 19H03**
43 à partir de 19H03

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Catherine MIGLIORI, Agnès MILHAUD, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE (départ à 19H03), Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Christian SABATIER, Daniel VEILLY.

Etaient représentés :

Madame Céline ARANEGA donne procuration à Madame Véronique HURBIN
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Alain GALLU
Madame Patricia MASSAUDET-SOJKA donne procuration à Jean-Marc CARIAS
Madame Marie-Pierre MOUTON donne procuration à Didier BESNIER
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur François LAPLANCHE-SERVIGNE donne procuration à Madame Agnès MILHAUD
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Patrick SCOTTO DI CARLO donne procuration à Monsieur Eric CAROU

Absents :

Mesdames Véronique CROS, Sylvie MOLINIE, Monsieur Denis GAILLARD.

~~~~~

Ouverture de la séance.

M. le Président accueille les membres de la Communauté de communes.

M. le Président fait l'appel et énonce les 11 pouvoirs remis en début de séance et constate que le quorum de présence est atteint pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

~~~~~

1 – RESSOURCES

1.1 ADMINISTRATION-NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Communautaire de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

Candidature : Madame Agnès MILHAUD

A l'unanimité des membres présents, le vote a eu lieu à main levée.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE**, Madame Agnès MILHAUD, secrétaire de séance.

1.2 ADMINISTRATION-PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 FEVRIER 2024

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 14 février 2024 à l'approbation des conseillers communautaires.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 14 février 2024.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 14 février 2024.

1.3 ADMINISTRATION GENERALE-INDEMNITES ELUS INTERCO-MODIF TABLEAU RECAP INDEMNITES FONCTION

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5211-12,

Vu le décret n°2004-615 du 25 Juin 2004 modifié relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des Etablissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant un nombre maximal de vice-présidents,

Vu l'article L. 2123-20-1, issu de l'article 78-1 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret 2017-85 du 26 Janvier 2017 dans le cadre du parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR), applicable au 1er janvier 2017, qui relève l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2020 constatant l'élection du Président et de 6 Vice-Présidents,

Vu les arrêtés portant délégations de fonctions à Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et les conseillers communautaires délégués,

Vu la Conférence des Maires du 13 mars 2024,

Vu la délibération n°2022-21 du 13 avril 2022 portant le nombre de vice-présidents à 7,

Vu la démission de Monsieur Jean-Michel AVIAS de 3^{ème} vice-président de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence,

Vu l'élection de Monsieur Eric CAROU comme 3^{ème} vice-président de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence le 14 février 2024,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que, conformément à l'article L5211-12 du CGCT « le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président [...] » (soit 7 vice-présidents),

Considérant qu'au regard de la tranche de population de la Communauté de Communes le taux maximal de l'indemnité du Président ne peut pas dépasser 67,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'indemnité des vice-Présidents ne peut dépasser le taux maximal de 24,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant la volonté de fixer ainsi le taux de 55.50 % pour l'indemnité du Président, de 24,73 % pour l'indemnité des vice-Présidents, et de 6 % pour les conseillers communautaires délégués,

Considérant qu'au regard de la modification du nombre de Vice-Présidents il convient de modifier le tableau d'indemnités de fonction allouées à ces postes,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE FIXER** les taux et montants des indemnités de fonction du Président, des vice-Présidents et des conseillers communautaires délégués de la manière suivante :

Président : 55.50%

Vice-Président : 24,73%

Conseiller communautaire délégué : 6 %

- **D'ADOPTER** le tableau récapitulatif des indemnités de fonction modifié suivant :

Indemnités du Président :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (Allouée en % de l'IB terminal de la FP)	Total brut mensuel en Euros (À la date de la délibération pour information)
Jean Michel CATELINOIS	55.50%	2 281,34 €

Indemnités des Vice-Présidents :

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'IB terminal de la FP)	Total brut mensuel en Euros (à la date de la délibération pour information)
Alain GALLU (Développement Economique, Agriculture)	24.73%	1 016,53 €
Didier BESNIER (Mutualisation, Bâtiments, Parc matériel et véhicules)	24.73%	1 016,53 €
Eric CAROU (Ressources Humaines, Communication)	24.73%	1 016,53 €
Marie FERNANDEZ (Aménagement du territoire)	24.73%	1 016,53 €
Hélène MOULY (Déchets)	24.73%	1 016,53 €
Maryannick GARIN (Environnement)	24.73%	1 016,53 €
Véronique ALLIEZ (Tourisme)	24.73%	1 016,53 €

Indemnités des Conseillers communautaires délégués :

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'IB terminal de la FP)	Total brut mensuel en Euros (à la date de la délibération pour information)
Sylvie MOLINIE (Déchets)	6%	246,63 €

- **DE PRECISER** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice,
- **DE PRECISER** que les indemnités de fonction sont versées mensuellement,
- **DE PRECISER** que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **FIXE** les taux et montants des indemnités de fonction du Président, des vice-Présidents et des conseillers communautaires délégués de la manière suivante :

Président : 55.50%

Vice-Président : 24,73%

Conseiller communautaire délégué : 6 %

- **ADOpte** le tableau récapitulatif des indemnités de fonction modifié suivant :

Indemnités du Président :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (Allouée en % de l'IB terminal de la FP)	Total brut mensuel en Euros (À la date de la délibération pour information)
Jean Michel CATELINOIS	55.50%	2 281,34 €

Indemnités des Vice-Présidents :

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'IB terminal de la FP)	Total brut mensuel en Euros (à la date de la délibération pour information)
Alain GALLU (Développement Economique, Agriculture)	24.73%	1 016,53 €
Didier BESNIER (Mutualisation, Bâtiments, Parc matériel et véhicules)	24.73%	1 016,53 €
Eric CAROU (Ressources Humaines, Communication)	24.73%	1 016,53 €
Marie FERNANDEZ (Aménagement du territoire)	24.73%	1 016,53 €
Hélène MOULY (Déchets)	24.73%	1 016,53 €
Maryannick GARIN (Environnement)	24.73%	1 016,53 €
Véronique ALLIEZ (Tourisme)	24.73%	1 016,53 €

Indemnités des Conseillers communautaires délégués :

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'IB terminal de la FP)	Total brut mensuel en Euros (à la date de la délibération pour information)
Sylvie MOLINIE (Déchets)	6%	246,63 €

- **PRECISE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice,
- **PRECISE** que les indemnités de fonction sont versées mensuellement,
- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

1.4 RICHESSES HUMAINES-RAPPORT EGALITE FEMMES-HOMMES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

En application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20.000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisées par décret n° 2015-761 du 24 juin 2015.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- DE PRENDRE ACTE** du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire :

- PREND ACTE** du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

* * *

Mme Peggy FISSIER.- On a 32 personnes sur la pyramide des âges alors que sur les autres graphiques, on est sur 31 personnes.

Sandrine Pulcrano.- Je suis désolée, j'avais modifié toutes les pages et je n'ai pas dû modifier la dernière, sur la pyramide des âges, je m'étais trompée d'un agent. C'est 31, je ne sais plus si c'est un homme ou une femme. Au temps pour moi, pourtant j'avais tout recompté mais j'ai dû être perturbée.

M. Jean-Michel CATELINOIS.- Donc c'est bien 31.

Sandrine P.- C'est bien 31.

* * *

1.5 ADMINISTRATION-CADENCES DES AMORTISSEMENTS

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Vu les articles L2321-2 27° et R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération du 26 Novembre 2019 établissant des cadences d'amortissement par Budget,

Considérant que l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que les communes et leurs groupements dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants doivent pratiquer l'amortissement,

Considérant qu'il convient de réactualiser les cadences afin de les rendre applicable à l'ensemble des budgets de la CCDSP sans changer pour autant les règles de gestion concernant ces amortissements,

Considérant que la collectivité a fait le choix d'amortir au prorata temporis à partir du 1^{er} du mois suivant la date de mandatement de la dépense d'investissement,

Considérant que les biens acquis d'une valeur inférieure à 500 € sont amortis en une seule année aussi bien en M57 qu'en M49.

Nomenclature M57

Article (à titre indicatif)	Catégorie de bien amorti	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	5 ans
2031/2032	Frais d'études, recherches, préalables confiées à un tiers visant la réalisation d'un investissement	5 ans
2033	Frais d'insertion, annonce dans la presse pour un appel d'offre lorsque le marché sera imputé en section d'investissement	5 ans
204	Subventions d'équipement versées	5 ans biens mobiliers, matériel ou études 30 ans biens immobiliers ou installations 40 ans projets d'infrastructure d'intérêt national
	Subventions versées finançant des aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des 3 catégories ci-dessus	5 ans
2051	Concessions et droits similaires – brevets, licences- logiciels	2 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

Immobilisations corporelles (biens immeubles)		
2121	Agencements et aménagements de terrains, plantations d'arbres et arbustes	10 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	10 ans
21311	Construction de bâtiment publics administratifs	30 ans
2132	Construction de bâtiments privés	
21351	Installations générales, aménagements des constructions bâtiments publics, privés et sur sol d'autrui	10 ans
21352		
2145		
2152	Installation de voirie (signalétique, panneau, barrière de sécurité, bancs fixés au sol sur voie communale)	10 ans
21533	Réseaux câblés (téléphonie)	15 ans
21534	Réseaux d'électrification éclairage public et vidéoprotection	30 ans
Immobilisations incorporelles (biens meubles)		
21568	Matériel et outillage d'incendie et défense civile	5 ans
21578	Autres matériels techniques BACS ROULANTS, outillages de type broyeur, débroussailleuse, tondeuse, souffleurs etc...	5 ans
2158	Autres installations et outillages techniques CE, CSE, CA et gros outillages	10 ans
2158	Petits matériels et petits outillages (meuleuse) et équipements (défibrillateur etc...)	5 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
21828	Moto, vélo, véhicule de tourisme	5 ans
21828	Fourgonnette, véhicule utilitaire	7 ans
21828	Véhicules industriels, véhicules lourds, engins TP	10 ans
21838	Matériels informatiques (PC, écran, imprimante ...)	5 ans
21848	Autres matériels de bureau (équipement bureautique, plastifieuse, relieuse...)	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers de bureau (chaise, bureau, armoire ...)	10 ans
2185	Matériels de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles (électroménager, panneaux d'affichage dans local, coffre-fort, équipements divers ...)	5 ans

Nomenclature M49 (Budget SPANC)

Article (à titre indicatif)	Catégorie de bien amorti	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
2051	Logiciels	2 ans
21531 21532	Réseaux divers de voirie eau et assainissement	15 ans
2182	Véhicules légers	5 ans
2183	Matériels de bureau	5 ans
2183	Matériels informatiques	5 ans
2184	Mobiliers	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'APPROUVER** les cadences d'amortissements telles que détaillées ci-dessus,
- D'AUTORISER** l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500 € sur l'ensemble des budgets,
- D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- APPROUVE** les cadences d'amortissements telles que détaillées ci-dessus,
- AUTORISE** l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500 € sur l'ensemble des budgets,
- AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

1.6 SEVAD-REVISION DU ZONAGE TEOM

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1379 bis VI-1-2° relatif à la compétence en matière de décision relative à la TEOM,

Vu l'article 1609 quater du Code général des impôts ;

Vu l'article 1636 B undecies du Code général des impôts ;

Vu la délibération du 16 décembre 2015 instituant le zonage du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de la CC Drôme Sud Provence ;

Vu la délibération du 29 juin 2017 révisant le zonage du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;

Vu la délibération du 27 septembre 2017 révisant le zonage du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), l'instaurant comme suit :

Zonage en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2018	
Zone 1	Pierrelatte
Zone 2	St Paul 3 Châteaux
Zone 3	Donzère
Zone 4	Baume de Transit Bouchet La Garde Adhémar Les Granges Gontardes Malataverne RocheGude Suze la Rousse Tulette St Restitut
Zone 5	Clansayes Solérieux

Rappelant que la proposition de zonage avait été faite afin de regrouper au sein d'une même zone les communes ayant des besoins comparables de manière à harmoniser les modes de collecte, de tri et améliorer la gestion administrative ;

Considérant que les communes de la zone 5 ont, depuis le 01/01/2024, un mode de collecte identique en points d'apports volontaires uniquement ;

Considérant que les communes des zones 1 à 4 ont des modes de collecte mixtes (en bacs individuels ou collectifs, en sacs, en points d'apports volontaires) ;

Considérant que la commune des Granges Gontardes a un mode de collecte identique, en points d'apports volontaires uniquement ;

Vu l'avis de la commission déchets et commission des finances réunies le 13 Mars 2024,

Vu la conférence des Maires en date du 13 Mars 2024,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE MODIFIER** le zonage, en faisant passer la commune des Granges Gontardes de la zone 4 à la zone 5 ;
- **DE VALIDER** le tableau ci-dessous, pour effet au 01/01/2024 :

Zonage proposé au 1 ^{er} janvier 2024	
Zone 1	Pierrelatte
Zone 2	St Paul 3 Châteaux
Zone 3	Donzère
Zone 4	Baume de Transit Bouchet La Garde Adhémar Malataverne Rochegude Suze la Rousse Tulette St Restitut
Zone 5	Clansayes Solérieux Les Granges Gontardes

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **MODIFIE** le zonage, en faisant passer la commune des Granges Gontardes de la zone 4 à la zone 5 ;
- **VALIDE** le tableau ci-dessous, pour effet au 01/01/2024 :

Zonage proposé au 1 ^{er} janvier 2024	
Zone 1	Pierrelatte
Zone 2	St Paul 3 Châteaux
Zone 3	Donzère
Zone 4	Baume de Transit Bouchet La Garde Adhémar Malataverne Rochegude Suze la Rousse Tulette St Restitut
Zone 5	Clansayes Solérieux Les Granges Gontardes

* * *

M. Jean-Michel CATELINOIS.- Le 13 mars c'était mieux. En ce moment, les services ont un peu de dossiers mais effectivement, j'ai rappelé ce matin au DGS d'envoyer à tous les maires, déjà les exécutifs, mais ça je crois que c'est fait, et la conférence des maires à tous les conseillers communautaires.

* * *

1.7 ADMINISTRATION-FINANCES-DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Vu les articles L5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Conférence des Maires du 13 mars 2024,

Vu la Commission Finances du 13 mars 2024,

Vu le rapport ci-joint annexé,

Considérant que les élus du Conseil Communautaire doivent procéder au débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

-DE DEBATTRE sur les orientations budgétaires 2024 et **D'EN PRENDRE ACTE**.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire :

-DEBAT sur les orientations budgétaires 2024 et **EN PREND ACTE**.

M. Jean-Michel CATELINOIS : explique les diapos. du DOB.

* * *

M. Jean-Luc PERILLON.- Je voudrais revenir sur les 200 K€ d'imprévus. Je trouve que ça fait vraiment beaucoup, surtout par la justification que vous avez donnée sur l'augmentation des fluides parce qu'on a subi en 2023 une augmentation extrêmement importante. Je crois que l'ordre de grandeur, c'était dans les 60 ou 65 K€. Si je mets encore 100 €, ça veut dire que ça va encore doubler par rapport à 2023. Je sais qu'on peut être pessimiste mais je trouve que ça fait quand même beaucoup.

M. Jean-Michel CATELINOIS.- comme le dit mon collègue, ça s'appelle de la prudence. Par exemple, si on a comme on est en train de le faire des gros travaux sur le bâtiment, on pourra toujours récupérer sur le chapitre 11. On les a mis là mais on pourra très bien faire une DM pour les changer de chapitre si on a un souci ailleurs. Vous avez noté qu'on a très peu de poire pour la soif, comme on dit, partout ailleurs. C'est ça qu'il faut regarder, on les a mis là d'abord pour bien les identifier et deuxièmement, si on a un besoin ailleurs, on pourra toujours faire une DM pour les changer de chapitre. En plus, il n'y a plus de dépenses imprévues en M 57, c'est pour ça qu'on les a mis là, on pourra toujours les affecter en M 57 à un autre chapitre mais on partira de ce chapitre 11. C'est pour ça. Je vous ai donné ça comme exemple, je sais que vous prenez à la lettre ce que je vous dis, c'est très bien. J'ai pris ça comme exemple, l'énergie, mais l'énergie, ça peut être aussi de la grêle sur des véhicules et que l'on ait trois véhicules à réparer qui nous coûtent cher parce que l'assurance ne couvre pas pour X raison, ou le toit qu'on est en train de réparer. Ceux qui ont fait la dernière conférence des maires l'ont

vu avec les entreprises qui étaient sur le toit en train de tronçonner, c'était très agréable. Ça peut arriver et vous en avez tout de suite pour 50 000 €, une grosse réparation d'étanchéité. C'est là, on les a mis là, on les a identifiés, c'était justement pour que vous voyiez bien qu'on identifie une masse qu'on pourrait affecter en cas d'imprévu mais on ne peut pas s'amuser à tout balayer. J'aurais pu les enlever, j'aurais été content, je vous aurais sorti une épargne nette encore plus élevée mais on a préféré se mettre une poire pour la soif en cas d'imprévu et on pourra l'affecter quel que soit l'imprévu, c'est plutôt ça qu'il faut retenir. Je vous ai donné des exemples mais ça pourrait être affecté quel que soit l'imprévu.

M. Jean-Luc PERILLON.- *Merci pour cette réponse plus complète.*

M. Richard POIGNET.- *Si je peux me permettre, je remarque, mais je vois qu'on va y revenir, sur les charges de personnel qui ont doublé en quatre ans. On n'a pas pris de compétences supplémentaires.*

M. Jean-Michel CATELINOIS.- *On va y revenir après dans le détail.*

Sur les charges de personnel, voilà les explications de la bascule à 1,6 million. Les mesures réglementaires, je vous rappelle, vous les connaissez tous, les coûts de règlement, 23 133 €, les vacances de poste qu'on a votées en particulier sur l'environnement, sur GEMAPI, sur la mutualisation, sur la technique, c'est la directrice de pôle technique. Sur la communication aussi, c'est 124 623 €. On passe de temps d'occupation du poste partiel en 2023 à une occupation totale en 2024, c'est ce qui fait 123 000 €.

Les propositions qui ont été acceptées par la conférence des maires et l'exécutif sur ce qu'on doit faire en 2024, c'est par exemple un chargé de mission eau/assainissement, on va dire que c'est obligatoire. Je vous rappelle que la compétence eau/assainissement bascule au 1^{er} janvier 2026. Là, on a un gros travail, et deux ans, ce ne sera pas trop pour faire le tour de toutes les communes, regarder dans le détail exactement ce qu'il s'y passe, pas pour vérifier mais pour reprendre l'activité dans de bonnes conditions parce qu'on a quand même tous les schémas. On a des communes qui, pour l'eau, sont dans un syndicat, d'autres sont en DSP et d'autres en régie. L'assainissement, on a que deux cas, c'est soit DSP, soit régie. Là, on va créer un chargé de mission qui pourra d'ailleurs être quelqu'un d'une autre collectivité, d'une collectivité du secteur, qui sera détaché pour faire cette mission. On a besoin pour ces deux années d'avoir un chargé de mission qui va tout mettre en détail pour qu'on passe cette compétence au 1^{er} janvier 2026 dans de très bonnes conditions.

Derrière, on a la mission éco/agri, c'est un chargé de mission économique et agriculture, qui était dans la lettre de mission du pôle économique et qui était dans le rapport qui avait été validé en 2020 ou 2021, je ne sais plus. Vous vous rappelez, il y a toute la mission économique... en 2022, toute la stratégie économique, il y avait ces postes-là qui étaient dedans.

M. X.- *Ça a été travaillé entre 2019 et 2020 et on a passé les délibérations en 2022. Ça a été validé avant, représenté sur ce mandat et revalidé.*

M. Richard POIGNET.- *Ce sont des postes en contractuel ou des embauches ?*

M. Jean-Michel CATELINOIS.- *Le chargé de mission, ça va être contractuel ou alors un détachement mais ce poste-là sera sûrement transformé quand on aura établi l'organisation du pôle compétences eau/assainissement. On ne peut pas dire que, parce qu'on va prendre l'eau et l'assainissement, d'un seul coup, tout ce qui se faisait dans les communes, on a besoin de personnes pour le faire, ce n'est pas possible. De toute façon, on est en pleine structuration de notre Interco, on est obligé de passer par avoir des postes qui nous aident à la structurer donc on a les deux : on a des chargés de mission, on en a déjà eu en eau/assainissement qui ont fait l'état des lieux ; on a des chargés de mission à un moment qui nous aident à mettre en place et après, effectivement, les VP proposeront à la conférence des maires, à l'exécutif, et à vous après, une organisation de ce pôle eau/assainissement qui sera probablement au pôle technique mais il y aura quand même besoin de techniciens pour faire le suivi des DSP, peut-être de techniciens techniques... Ils ne seront peut-être pas à la CC, ce sera des contrats avec les communes, on va conventionner avec les communes. Pourquoi aller recruter en communes des personnels qui sont peut-être aujourd'hui à 30 % dans les communes ? Eh bien on les paiera,*

le personnel restera dans la commune mais vous verrez apparaître des charges à hauteur de 30 % de la personne. Je disais ce matin, j'étais en travail avec Didier et les services, par exemple, aujourd'hui il y a quelqu'un, le dimanche une vanne a été fermée ou s'est fermée dans une petite commune qui est en régie, cette personne-là, il faudra toujours la garder parce qu'on aura toujours besoin, le dimanche, si on ne veut pas que toute la commune soit coupée d'eau, d'avoir cette personne. C'est ça que le chargé de mission va établir : il y en a besoin de combien ? Dans quelles communes ? On a besoin de combien, 10 %, 15 % d'un agent ? On n'ira pas recruter un agent qui fait 15 % dans une commune et qui connaît très bien la commune. On va indemniser la commune pour que son agent continue à faire le travail sur la compétence eau/assainissement. On ne va pas s'amuser à faire un big-bang dès le départ, c'est sûr.

M. Jean-Luc PERILLON.- Le but ultime d'une Communauté de communes, c'est de créer des compétences qui chapeautent celles qui avant étaient dans les mairies, pour supprimer des compétences dans les mairies, et du personnel. On va peut-être y arriver un jour mais c'est cet objectif, non ?

M. Jean-Michel CATELINOIS.- C'est le nôtre, c'est un préalable. Le problème c'est que je ne sais pas, dans une petite commune, aller supprimer un poste, dire à La garde Adhémar « ton gars qui fait 15 %, je ne prends pas les 15 %, je vais recruter quelqu'un parce que j'ai 15 % là, 20 % ailleurs etc. » ce qui fait que nous, on va recruter une personne qui va coûter à la CC et eux, ils auront toujours la charge, donc ce n'est pas l'économie, ça veut dire qu'on va doubler la charge sur l'eau et l'assainissement si on faisait comme ça. Donc il faut se donner les deux ans pour vraiment regarder où on va et probablement encore un ou deux ans pour arriver à tout stabiliser. Pour m'être renseigné sur les métropoles et les Agglo, ils n'ont pas fait un big-bang, ils ont mis quatre ou cinq ans à trouver leur vitesse de croisière. Le plus simple, c'est la DSP, c'est clair, mais pour suivre la DSP aujourd'hui à Pierrelatte ou à Saint-Paul, on a des gens en finance qui suivent la DSP, les marchés, les indices tous les ans, les techniciens qui surveillent que les travaux qu'on nous indique sont bien réalisés. Tout ça c'est pareil, il va bien falloir, à un moment donné, on va sûrement regrouper mais au départ, il faudra indemniser les communes qui le font puisqu'ils n'auront plus l'autorité pour payer cette personne, ce morceau de personne. C'est là la difficulté, c'est que ce sont des morceaux.

M. Jean-Luc PERILLON.- J'aimerais que vous me réexpliquiez l'histoire de la vacance de poste parce que ça s'impute sur 2024 donc c'est une espèce de boni caché ou bien c'est déjà pris en compte dans le 1,666 million ?

M. Jean-Michel CATELINOIS.- Par exemple, si je prends GEMAPI, ils n'ont été imputés que trois mois sur 2023 et là, ils sont imputés dans les 1,6 million en totalité. Le delta entre 2023 et 2024, ce sont les 124 000 ils sont intégrés dans les 1,6 million, ils sont dedans. Les flèches que je vous mets en dessous, avec les services, c'est simplement pour vous expliquer à quoi correspond l'évolution entre 1,385 million et 1,6 million, c'est une partie de l'explication. Normalement, si vous faites les trois, on ne devrait pas être loin du différentiel.

Sur la section d'investissement, des recettes d'investissement qui passent de 3,5 à 1,3. On a mis un petit astérisque parce que je vous rappelle que les subventions escomptées sont connues donc le montant est minoré. Comme on ne connaît pas, on essaie de dire qu'en 2024, on va essayer d'obtenir une majoration mais nous, on est parti du principe que dans ces recettes, on a minoré nos recettes de fonctionnement pour ne pas avoir de mauvaise surprise, il vaut mieux avoir de bonnes surprises et avoir plus d'excédent budgétaire que de se retrouver à dire « mince, il faut qu'on tape dans la réserve parce qu'il nous manque 1 million de subventions ».

Pour les subventions, on a estimé ce qu'on aurait pour le PPI cette fois, puisqu'en haut, c'est plutôt les recettes d'investissement pour l'investissement courant de la Communauté de communes et vous avez une ligne un peu spécifique sur les subventions qu'on va aller chercher pour le PPI et qu'on espère obtenir à hauteur de 50 % sur l'ensemble du PPI. Donc on sera mieux subventionné dans certains, moins subventionnés dans d'autres, on est parti sur une estimation à 50 %. J'étais parti sur 30 et mes collègues m'ont dit « non, on devrait obtenir 50 » donc je les ai crus, je leur fais confiance et ils vont y aller.

Les dépenses. Vous avez le capital de la dette, il est immuable, il va bien s'éteindre un jour. Les investissements courants qui passent de 131 à 425, j'ai souhaité qu'on mette un booster un peu sur nos investissements donc le développement économique à 110 000 €, c'est d'abord autour de l'équipement du booster. On a mis un coup de booster sur nos finances mais il faut qu'on équipe le booster donc on équipe des bureaux. On va essayer d'y regrouper aussi les associations qui tournent autour de l'économie, pour les avoir au plus près « atout Tricastin », pour être encore au plus près pour discuter beaucoup plus avec eux. On a rajouté un peu du mobilier RH ; 10K€, on a de plus en plus de demandes de mobilier adapté, assis/debout par exemple pour les personnels qui ont des problèmes de dos, ça fonctionne plutôt bien. En administration, du mobilier équipement booster mais il est là, dans les 100k€. Le reste, c'est une provision, même punition que tout à l'heure sur les 200 k€, c'est une provision qu'on a mise là. Vous voyez qu'en 2026, par contre, on a un PPI budget principal qui est important. À noter qu'on n'a pas mis l'impact sur le fonctionnement en 2026, on a le temps d'y revenir puisqu'en fonction de ce qu'on prendra, si on prend des compétences, comme on parlait tout à l'heure de l'eau, automatiquement on aura une incidence non négligeable sur le fonctionnement. Il faut savoir qu'en gros, quand on fait le cumul sur l'ensemble des frais de fonctionnement de personnel sur l'eau, aujourd'hui, au niveau de toutes les communes, on n'a pas le détail. Chez moi, ça a été fait vraiment dans le détail, rien que Saint-Paul, je suis à 73 000 €. Je suppose que Pierrelatte, ça va être à peu près pareil, et quand on rajoute 12 autres communes, on ne va pas être loin des 500 ou 600 000 €. Cet impact, on ne l'a pas mis dans la projection des frais de personnel 2026.

L'en-cours de la dette, vous le voyez, 2023, on est à 1,8 million, on passe à 1,6 million, on est peu endetté, c'est quand même quelque chose qu'il faut noter. Vous allez me dire « on n'a rien fait », c'est vrai, mais a fortiori, on n'est pas endetté. Ce qu'il faut voir quand même, c'est que ça nous donne des possibilités pour la suite, c'est ça qui est important. On a deux emprunts, un à la Caisse d'épargne avec des taux qui font rêver, 1,03 et 1,48 pour la Caisse française de financement.

Le programme pluriannuel d'investissement. On a essayé d'être réaliste dans nos investissements programmés jusqu'en 2029. Pourquoi 2029 ? Parce qu'on fait sur six ans ... Le premier, c'est une obligation légale puisqu'on a la compétence des gens du voyage. Vous savez qu'on est en discussion... On est plus qu'en discussion puisqu'on a déjà une notification qu'ils sont d'accord pour cela, on attend de voir la suite. On a une aire de grand passage que nous impose l'État. On a mis 25 000 € d'études en 2024. Je vais vous balayer tout le PPI puis nous irons ensuite sur les explications. Donc pour les gens du voyage, 25 000 € et deux fois 400 000 € pour l'aire de grand passage. On doit réaliser 10 logements de sédentarisation donc en gros, on a mis 300 000 €, 225 000 € et 225 000 € sur 2025, 2026 et 2027.

La fibre optique, il nous reste deux mensualités de 780 000 €. On va refondre le site Internet parce qu'il est difficile d'approche, c'est Éric qui en est chargé, on a mis 25 000 €, on sera peut-être un peu juste mais on verra s'il faut réajuster.

Le schéma cyclable, 200 000, 250 000, 300 000, 350 000. Je vous rappelle que là, vous verrez après mais ce n'est pas l'étude de la passerelle. Vous aussi, vous l'avez entendu, mais moi j'ai entendu qu'on mettrait 350 000 € sur l'étude de la passerelle, ce n'est pas du tout le cas. Il faut qu'on discute avec le département sur qui fait quoi dans cette affaire. Si passerelle il y a dans les années prochaines, il faudrait quand même qu'on regarde le positionnement parce que ça impacte notre schéma de pistes cyclables. Les montants que l'on montre, dans l'idée, c'est d'aider les communes à développer les pistes cyclables sur le réseau que l'on a défini dans notre schéma.

Les ZAE, on va mettre un peu le paquet. Cette année, on va surtout faire un gros travail de signalétique sur les ZAE. Il y a eu un très gros travail de fait par les services et un très gros travail sur la visite des ZAE. On a des travaux à faire sur trois ZAE, assez urgents.

M Alain GALLU- *Sur plus que trois ZAE, mais les trois plus importantes dans l'ancienneté des travaux qui ont été réalisés, c'est Saint-Restitut, Tulette et une des routes sur Donzère. Donzère a plusieurs zones et c'est une des routes sur une des zones de Donzère. Du coup, il va falloir*

qu'on priorise, qu'on fasse des budgets et qu'on voit si on fait la totalité dans une zone ou un petit morceau dans l'une, un petit morceau dans l'autre. Mais le budget est là.

M. Jean-Michel CATELINOIS.- Le booster, ce sont les travaux qui ont été réalisés par la ville de Pierrelatte. Ils auraient dû être payés en 2023 mais ça a été décalé en 2024. Des acquisitions foncières, je vous rappelle qu'on prend des droits de préemption sur les ZAE, les zones naturelles, et éventuellement, quand on réalisera la cuisine centrale, il faudra bien acheter du foncier pour l'implanter ce qui fait que si on ne trouve pas d'autres solutions, on a mis 300 000 € par an et ça aussi, c'est révisable au fil du temps. Un PPI, ça vie.

M. GALLU.- Là, le sujet, c'est vraiment la prospective. Dans ce qu'il se passe dans le monde économique, notamment dans des zones d'activité, il y a des gens qui ont construit des maisons d'habitation dans des zones d'activité et ça nous donne la ressource, si une de ces maisons venait à être vendue, à pouvoir l'acheter et ramener de l'économie à la place de la maison d'habitation. C'est aussi pour ça qu'on va passer une délibération sur les préemptions Zone d'activité économique.

M. Jean-Michel CATELINOIS.- On ira sur le détail des autres. Stratégie touristique, c'est pareil, c'est le plan stratégique du tourisme qui a été validé dans cette instance. L'espace de restitution de la grotte Mandrin, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, avec des cofinancements région et État. La cuisine centrale, on va lancer, on l'a évoqué fortement ce matin, l'étude de faisabilité, l'étude d'opportunité et tout ce qui va bien pour démarrer rapidement. On voudrait que ce soit réalisé, peut-être pas dans ce mandat mais qu'en 2027, ce soit opérationnel. Les travaux de rénovation d'extension du siège, c'est le siège actuel. J'en parlais tout à l'heure mais on envisage de réaliser des travaux. Si on prend des compétences, il faudra bien loger les gens sans ça, il faudra les mettre les uns sur les autres ou alors faire une rotation avec le domicile. Le centre technique intercommunal, le siège, montant en fonction des choix politiques, mais ça, c'est pareil, on l'a mis à partir de 2026. La déchetterie de la Berre, on va engager l'étude cette année parce qu'en 2026, il va falloir que ce soit réalisé. La TEOMI, c'est le plan d'action de l'équipe SEVAD pour mettre partout la TEOMI d'ici 2030. Les bio déchets, on va faire une expérience cette année, on vous en parlera plus longuement au moment du vote du budget, sur un test pour la récupération des biodéchets mais on va faire un test cette année à hauteur de 60 000 €. Et la compétence eau/assainissement, je vous l'ai dit, on a mis deux fois 50 000 € s'il y avait des investissements à faire, du matériel ou autre à acheter, on prévoit.

Vous voyez qu'en 2024, on arrive à un PPI à hauteur de 2 780 000 €, il sera de 4,4 en 2025, 4,2 en 2026 et je pense que c'est un peu utopique d'aller au-delà dans les discussions. Je vous rappelle en gros ce qu'on avait dit, les projets avec le Gard rhodanien, je rappelle quand même que l'aire de grand passage, ce sera 200 places dont 80 pour la CCDSF. L'estimation, 30 m² à 1500 € le mètre carré pour 10 logements plus 300 000 € de terrain parce qu'il faudra acheter des terrains. La grotte Mandrin, ce sera basculé en fonctionnement si ce n'était pas suivi de travaux dans l'immédiat. La cuisine centrale, je vous l'ai dit. Les travaux de rénovation, déjà là, on a engagé un bout de la toiture parce qu'il y avait un peu trop de seaux et qu'on risquait de tomber dans les couloirs en tombant dans les seaux. C'est déjà un peu engagé. Il va falloir remplacer des volets qui ne marchent plus et on va faire une réalisation extérieure sur la bande des 4 mètres. Création d'une fenêtre dans l'ancien bureau président, j'ai abandonné, je n'ai plus de bureau, je squatte les bureaux quand j'y vais donc vous voyez que c'est la crise du logement. J'avais un bureau borgne mais on a mis un agent donc là, il faut quand même faire une fenêtre. Et la création d'une porte-fenêtre dans la cuisine pour que les gens puissent sortir rapidement. Quand je dis « cuisine », c'est l'espace de restauration collectif.

Je pense que ceux qui étaient à la Commission déchets ont vu la petite vidéo. On va faire un essai de trois placettes, vous verrez, c'est pour les biodéchets. Il y en a d'installées dans le sud de France, si vous passez par Beaucaire, essayez d'aller les voir, vous verrez comment ça fonctionne. Je vois aussi sur, la déchetterie, on s'est basé sur ce que l'étude nous avait donné, dont 350 000 € d'études, 2 millions d'euros de travaux de déchetterie, 300 000 € pour l'accès sur la nationale – RN7 et déchetterie – et 1 million d'euros dans un deuxième, voire troisième temps, ce serait judicieux de mettre une ressourcerie à côté de cette déchetterie, à voir les subventions que l'on va pouvoir obtenir là-dessus mais là, on l'a mis en brut.

Là, c'est comment on finance tout ça. L'épargne de gestion d'abord, on a les résultats de l'exercice, on a des résultats cumulés qui impressionnaient tout le monde et vous voyez très rapidement, si on réalise notre PPI, en 2026, on a 1,3 million d'euros de résultat cumulé mais c'est logique. En début de mandat, on a des résultats cumulés importants qui s'effilochent au cours du mandat pour faire nos réalisations d'investissement.

M. Jean-Luc PERILLON.- *J'aurais voulu avoir une petite précision sur l'aire de passage. C'est une aire, 200 caravanes, c'est une grande aire, ça nécessite 4 hectares. Ils seront pris sur quels domaines ? Question annexe, est-ce que ça fait partie de la ZAN ou pas ?*

M. Jean-Michel CATELINOIS.- *Un, ça ne fait pas partie de la ZAN, deux, je ne peux pas vous dire où ce sera pris donc la réponse va être facile. Trois, c'est une imposition de l'État. Nous, c'est 80, et on a trouvé un accord au jour d'aujourd'hui avec une agglo pour regrouper nos deux aires de grand passage. On a reçu un courrier de la préfète à l'époque, c'était elle qui était dessus, qui effectivement est d'accord pour qu'on se regroupe avec le Gard puisque les obligations du Gard sont aussi importantes ; il faudra simplement qu'on fasse une réunion entre les deux préfets mais comme là, vous le savez, il se passe des choses dans l'agglomération de Bagnols-sur-Cèze, on va attendre de laisser passer tout ça pour reprendre les discussions avec Bagnols-sur-Cèze. Ça fait partie de l'agglomération de Bagnols-sur-Cèze, Gard rhodanien.*

M. Jean-Luc PERILLON.- *J'avais une deuxième question, ça concerne la cuisine centrale puisque vous en avez parlé ce matin. Sur cette cuisine centrale, vous imaginez quel volume de repas par jour ? Le volume de repas et l'investissement sont bien sûr étroitement corrélés.*

M. Jean-Michel CATELINOIS.- *C'est l'objet de l'étude. C'est exactement l'objet de l'étude. C'est Didier qui est chargé de l'étude, il va être aidé. C'est l'objet de l'étude, d'affiner. Nous, on sait aujourd'hui combien on livre de repas. Par exemple, on a 170 000 repas à Saint Paul, Pierrelatte doit être à 300 000 donc on est à ce niveau-là. Ça vaut vraiment le coup de regarder tout le reste et de voir combien ça fait. Ça va décliner aussi le mode de gestion de cette cuisine. On est vraiment au départ, on ne peut pas vous dire mais en gros, on va être à 500 ou 600 000 repas par an.*

M. GALLU.- *Quand on regarde les montants d'investissement, ça passe effectivement de 2 millions pour quelque chose qui est en dessous de 1 000 repas par jour à 7, 8 ou 10 millions pour 8 000 ou 9 000 repas. Le calibrage n'est pas si évident que cela.*

M. Jean-Michel CATELINOIS.- *C'est pour ça qu'il faut qu'on calibre avant, c'est le VP qui s'en occupe, c'est Didier qui s'en occupe et de cela va découler le mode de fonctionnement de cette cuisine centrale.*

M. PERILLON.- *Est-ce que la cuisine centrale sera uniquement pour les écoles ? Je suppose qu'il y aura les écoles plus la maternelle et éventuellement les collectivités, c'est-à-dire des restaurants municipaux ou pas ?*

M. Jean-Michel CATELINOIS.- *Je pense qu'on aura déjà suffisamment à faire avec les EHPAD du secteur plus le scolaire et le périscolaire, et les portages aux seniors. Je pense au portage de repas, restaurant senior comme chez nous, par exemple, ou à la Pastourelle donc je pense qu'on aura suffisamment avec ça avant d'aller vendre ailleurs mais c'est vraiment l'étude qui va nous dire cela. Franchement, on ne cache rien. Effectivement, quand on voit le nombre de repas que ça fait, on n'était pas forcément partis sur un nombre pareil de repas au départ.*

M. Richard POIGNET.- *À propos de la cuisine centrale, toutes les communes sont demandeuses ?*

M. GALLU.- *Avant même de répondre à la question de combien de repas, il faut savoir ce qu'on va vouloir faire. Est-ce qu'on va vouloir faire quelque chose en délégation de service public, en régie ? Est-ce que tout le monde va vouloir aller dans la mutualisation ? Si on veut tous aller sur cette mutualisation, comment on le fait ? Est-ce qu'on fait un outil ou est-ce qu'on utilise déjà les outils existants ? Avant de faire tout cela, il y a un cahier des charges à monter, ne serait-ce que pour monter une étude et savoir comment on oriente l'étude. Là, on est déjà en train de regarder, les uns et les autres le volume de repas. Je viens de regarder, rien que moi,*

trois repas par jour sur une maison de retraite comme la nôtre avec 125 (125, ce n'est que les résidents, quand on rajoute le personnel etc.) rien que là, ça fait 130 000 repas et ce n'est pas trois repas par jour puisqu'il faut compter la quatrième collation avec le goûter, qui est aussi préparée dans la cuisine. Donc les chiffres, ça va très vite.

M. PERILLON.- 2 millions, ça risque d'être très insuffisant.

M. Richard POIGNET.- Monsieur le maire m'a bien répondu, je voulais savoir quelles étaient les communes qui avaient demandé à ce qu'il y ait une cuisine centrale. On ne sait pas trop s'il y en a qui ne vont pas y aller.

M. Jean-Michel CATELINOIS.- Franchement, c'est presque une demande unanime. Ça fait consensus.

M. GALLU.- On manque de repas de partout. Je parlais hier de la crèche chez nous, du coup tu as aussi la collation des petits. Aujourd'hui, on a une demande croissante d'entrées à la crèche. Du coup, on est obligé de limiter parce qu'on n'a pas capacité à produire plus.

M. Jean-Michel CATELINOIS.- Je pense qu'on ne va pas faire le cahier des charges là. On a regardé tout le panel de tous les repas qui étaient distribués par nos collectivités comme ça, on a tout le panel.

M. Maryannick GARIN.- Je crois que ce qui est important aujourd'hui, ce n'est pas de savoir le mode de gestion. Le mode de gestion découlera du système qu'on a choisi. Même la cuisine centrale, peut-être qu'on peut cumuler les cuisines existantes. Ce qu'il est important de savoir, ce sont nos besoins. Bien sûr, on a besoin pour les écoles, bien sûr on a besoin pour les EHPAD mais on a aussi besoin pour le portage des repas des personnes âgées à domicile dans les communes rurales. À Clansayes, on n'a pas 170 000 repas mais on aura besoin de repas donc quand on fera le calcul, je pense que c'est pareil dans toutes les communes y compris les communes rurales, il n'y a pas que les EHPAD, il y a aussi cette aide à la personne, ça fait partie de notre boulot. C'est cette étude qui définira qu'effectivement, il faut 500 000 repas pour les collectivités, pour les écoles, mais il faut peut-être aussi 10 000 ou 20 000 repas pour l'aide... et ça, c'est important d'y réfléchir. C'est cette étude qui nous dira cela. Est-ce que ce sera une délégation de service public, est-ce que ce sera Sodexo ou je ne sais qui, ce sera dans un deuxième temps. Mais dans un premier temps, c'est bien de savoir quel est notre besoin.

M. Jean-Michel CATELINOIS.- Voilà les ratios sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement. C'est vrai qu'on a tous tendance à dire le personnel, le personnel... l'évolution du personnel, c'est vrai, mais quand on part de quatre personnes et qu'on essaye de structurer des choses, effectivement, il y a un moment donné où il y a le personnel de structure au départ qu'il nous faut. Je sais aujourd'hui les faiblesses de la Communauté de communes. Il y a les finances, il faut être clair, on est faible mais il y a des points forts aussi. Les points forts, quoi qu'on en dise, ce sont les déchets, c'est l'économie, ce sont déjà des compétences qu'on a depuis un petit moment alors qu'on a peut-être un peu trop oublié les frais de structure. C'est sûr que quand on a besoin de quelqu'un aux ressources humaines, vous ne gérez pas 31 personnes comme on en gérait cinq avant et demain, on en aura peut-être 100 à gérer, vous n'aurez pas le même nombre de personnels sur les ressources humaines, c'est proportionnel, pratiquement. Effectivement, dans nos communes, on a peut-être trois personnes pour gérer 250 personnes sur la paye, par exemple, mais il faut peut-être déjà au départ trois personnes pour en gérer cent au départ. Sans ça, c'est le cirque, il faut dire ce qui est. Effectivement, il y a une progression nette sur les charges de personnel mais il y en aura encore d'autres, je vous avertis. De toute façon, si on veut fonctionner, il faudra qu'on fasse progresser nos frais de structure, malheureusement. Je suis peut-être un oiseau de mauvais augure là-dessus mais malheureusement, on ne peut pas faire autrement.

Je vous présente aussi les effectifs par catégorie. Vous voyez en orange, ce sont les techniques et les administratifs en bleu. Catégorie C, 10 et 8 ; catégorie B, cinq et deux et catégories A, un et cinq. Ça s'inverse, ce qui paraît logique. Je terminerai par la pyramide des âges. On a deux personnes qui apparemment devraient nous quitter dans les années qui viennent par contre, on

en a une bonne masse qui devrait rester à la Communauté de communes, s'ils ne mutent pas dans d'autres Communautés de communes. Il y a beaucoup de contractuels aussi.

Voilà ce que je pouvais vous présenter comme débat d'orientation budgétaire pour ce soir. Si vous avez des demandes plus globales, je suis à votre disposition. Sans cela, je vous demanderai de prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire. Pas de questions ?

Donc je vous demande de prendre acte que nous avons bien fait le débat d'orientation budgétaire et je vous en remercie. Le budget collera au plus près de ce DOB.

Je vous remercie et je vous donne rendez-vous pour le vote du budget le 3 avril 2024 et la commission des finances le 26 pour ceux qui font partie de la commission des finances.

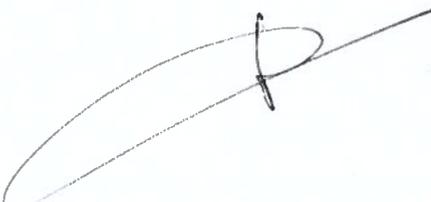
Je vous remercie, comme d'habitude, il y a le petit verre de l'amitié.

* * *

La séance est levée à 19 h 30.

Le Président,

Jean-Michel CATELINOIS



La Secrétaire de séance,

Agnès MILHAUD



